

Communiqué de presse

Berne-Liebefeld, le 2 septembre 2019

Lancement de la nouvelle formation postgrade de pharmacien spécialiste en pharmacie d'officine



Suite à la révision de la loi sur les professions médicales universitaires (LPMéd), les pharmaciens sont soumis à l'obligation d'être titulaires du titre postgrade de « pharmacien, pharmacienne spécialiste en pharmacie d'officine » pour pouvoir exercer sous leur propre responsabilité professionnelle en pharmacie. La Société de discipline en pharmacie d'officine (FPH Officine) a vu dans cette nouvelle exigence une occasion de réviser la formation postgrade afin de préparer les pharmaciens à leur nouveau rôle de prestataire de santé. Les inscriptions sont ouvertes dès aujourd'hui.

Avec la révision de la loi sur les professions médicales (LPMéd) et de la loi sur les produits thérapeutiques (LPT), les pharmaciens ont acquis de nouvelles compétences dans les domaines de la vaccination, de l'anamnèse, du triage et de la remise de médicaments. Les pharmaciens doivent devenir un intervenant de première ligne au cœur des soins médicaux de premier recours et proposer des évaluations médicales. Afin de garantir des prestations pharmaceutiques de haute qualité, la LPMéd et l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMa) exigent des pharmaciens de disposer d'un titre postgrade fédéral pour pouvoir exercer sous leur propre responsabilité et facturer à charge des caisses-maladie. Pour la FPH Officine, cette modification constituait une occasion de réviser la formation postgrade en pharmacie d'officine afin de satisfaire à ces nouvelles exigences.

Un cursus sur mesure et axé sur la pratique

Le nouveau cursus propose une formation postgrade structurée d'une durée de 2 à 5 ans qui s'effectue en cours d'emploi. Il approfondit et élargit les connaissances acquises dans le cadre de la formation universitaire et se distingue par une orientation pratique marquée. Dans le cadre de la formation postgrade, les personnes en formation acquièrent des connaissances approfondies dans sept domaines spécialisés, appelés «rôles du pharmacien d'officine». Le rôle «d'expert pharmaceutique» occupe la place centrale. Outre ce rôle principal, les personnes en formation développent des compétences en tant que «responsable et manager», «communicateur», «partenaire interprofessionnel», «conseiller en santé et porte-parole», «modèle professionnel» et «scientifique et enseignant».

La formation postgrade débouche sur l'obtention du titre postgrade fédéral de «pharmacien/pharmacienne spécialiste en pharmacie d'officine».

Informations complémentaires

Site Web: www.fphch.org/formation-postgrade-actuelle

Visuel-clé: Image, légende: Pour ceux qui visent haut: pharmacien/pharmacienne spécialiste en pharmacie d'officine, source: FPH Officine

Vidéo de présentation: [Formation postgrade «Pharmacien spécialiste en pharmacie»](#)

Renseignements

FPH Officine

Stationsstrasse 12, 3097 Berne-Liebefeld

Téléphone: +41 (0)31 978 58 27, courriel: info@fphch.org

INFOBOX

Principales caractéristiques de la formation postgrade de spécialiste en pharmacie d'officine

- **Objectif:** obtention du titre de pharmacien/pharmacienne spécialiste en pharmacie d'officine
- **Groupe-cible:** pharmaciens titulaires d'un diplôme fédéral souhaitant exercer en officine sous leur propre responsabilité professionnelle et facturer leurs prestations à la charge des assurances-maladie. L'obtention du titre de pharmacien spécialiste est facultative pour les personnes au bénéfice d'une autorisation de pratiquer (AP) à titre indépendant.
- **Durée totale:** 2 à 5 ans, en cours d'emploi (activité en officine correspondant à un taux de 80% durant 2 ans exigée)
- **Structure:** 100 jours (5000 points FPH) au total pour l'ensemble des 7 rôles, répartis en travaux pratiques, cours et/ou travail autonome, examen final
- **Coûts de la formation postgrade:** entre 7000 et 35 000 francs, en fonction de la structure du cursus (travaux pratiques, cours, travail autonome)
- **Inscription:** dès maintenant et à tout moment

Prérequis pour la formation postgrade de Pharmaciens spécialistes en pharmacie d'officine

- Diplôme fédéral de pharmacien, pharmacienne ou diplôme étranger reconnu par la Confédération selon la législation fédérale
- Emploi en pharmacie en cours pour acquérir l'activité pratique en officine
- Formateur personnel

Au sujet de la FPH Officine

La FPH Officine est une société de discipline pharmaceutique pour le domaine de la formation postgrade et continue en pharmacie d'officine. La FPH Officine assure l'élaboration et la révision des programmes de formation complémentaire FPH et de formation postgrade et continue en pharmacie d'officine, ainsi que leur mise en œuvre. www.fphch.org